



Sensibilisation scolaire

Source : CD30, EPTB Vidourle, Vistre Vistrenque, AB Cèze et CPIE Gard.

Description :

Parce que les jeunes sont les adultes de demain, un dispositif de sensibilisation des scolaires aux risques inondations dans le Gard a été **co-construit avec l'Inspection Académique**, la DREAL Occitanie (ex DIREN) et le Département, au lendemain des inondations de septembre 2002.

Ces actions existent depuis 20 ans, elles ont été mises en place à partir de la rentrée scolaire 2004.

L'objectif est non seulement de **sensibiliser les jeunes** à la problématique du risque inondation en appréhendant les inondations au plus près de leur territoire de vie, mais aussi de **les éduquer** afin **d'acquérir les bons comportements en cas de survenance d'une inondation**. La connaissance des gestes essentiels et conduites à tenir devant à terme devenir **un réflexe**.

Le public visé concerne principalement **les écoles primaires** (de préférence le cycle 3 : CE2, CM1 et CM2) mais également **quelques classes de collèges** (de 2004 à 2016 sur tout le Département, sur le PAPI Vidourle entre 2016 et 2021 et quelques classes ponctuelles depuis 2022).

Les actions de sensibilisation sont réalisées soit par **les EPTB** (EPTB Vidourle jusqu'en 2020/21, EPTB Vistre Vistrenque et AB Cèze depuis 2022/23), la ville de Nîmes (jusqu'en 2021/22) ou par **des animateurs issus du tissu associatifs (CPIE Gard)** formés sur le risque inondation, soit au travers d'un appel à projet départemental lancé par le Département, soit par le biais de marché mis en œuvre sur les territoires des différents PAPI.

De **nombreux supports d'animation** (maquettes de bassin versant, vidéo, carnet de bord, jeu RIVERMED, CIT'IN crise, escape game ..) sont utilisés.

Auparavant (2004-2014), le CD30 assurait les animations en maîtrise d'ouvrage (marché avec la MNE REN 30).

Mode de calcul :

- Nombre de classes participantes.
- Nombre d'élèves sensibilisés.
- Nombre d'écoles / collèges participants.
- Nombre de journées de sensibilisation réalisées.
- Nombre de communes impactées : directement (écoles / collèges dans la commune) ou indirectement (école / collège du secteur).